

REPENSER LA PROVINCE FACE AUX NOUVEAUX ENJEUX ?

UNE ENTREPRISE COLLECTIVE !



Pour le Hainaut comme pour les autres Provinces, la participation au financement de la dotation communale aux zones de secours pèse lourd. Elle est de surcroît assortie de beaucoup d'inconnues, tant l'évolution des budgets des zones semble exponentielle. La réforme décidée par le Gouvernement wallon est toutefois incontournable et répond à une intention louable : assurer au citoyen les conditions financières d'une sécurité civile de qualité.

Comment s'inscrire de manière équitable dans cette dynamique aux côtés des communes sans dénaturer l'offre de services de la Province ? L'équation est complexe et nécessite la mobilisation d'une forme d'intelligence collective. Aux mesures linéaires ou directives, le Collège provincial du Hainaut a préféré la confiance et le dialogue. Un appel à la créativité pour faire d'une menace... l'opportunité d'assurer un avenir à l'Institution provinciale. Avec, au centre de la démarche : le citoyen hainuyer qui ne doit pas être lésé par une recherche trop peu préparée de moyens financiers.



DE QUOI PARLE-T-ON ?

La réforme des Provinces est à l'agenda du Gouvernement wallon depuis de nombreuses années avec des orientations diverses. Elle s'est exprimée notamment par la mise en œuvre du concept de «supracommunalité». Et, dès la mandature 2014-2017, par la prise en charge d'une partie du financement des zones de secours. Il était alors question de 10% du fonds des Provinces. Une contribution toujours d'actualité aujourd'hui.

Mais face à des coûts en hausse régulière et aux difficultés des communes à les assumer, la Déclaration de politique régionale 2019-2024 est allée plus loin. Rejetant l'intention plusieurs fois annoncée d'une suppression de l'échelon provincial, le Gouvernement wallon a souhaité «concentrer le rôle des Provinces dans un domaine précis (le co-financement des zones de secours) tout en réduisant leur volume d'action résiduel».

Cette option politique a été traduite dans les faits en 2020 au travers de deux notes et d'une circulaire budgétaire avec un objectif annoncé : **faire supporter par les Provinces 60% de la dotation communale aux zones de secours.**

UNE ÉTUDE QUI INTERPELLE

Pour objectiver la situation, l'Association des Provinces wallonnes a confié une étude au CIRIEC, le Centre international de Recherche et d'Information sur l'Economie publique, Sociale et Coopérative. Les conclusions tirées par les équipes universitaires ont le mérite de la clarté : la réforme mise en œuvre est non seulement **illégal et anticonstitutionnelle** parce qu'elle porte atteinte à l'autonomie provinciale mais elle est aussi **très difficile à supporter** par les finances des Provinces.

Les attentes provinciales par rapport à ces constats sont :

- la limitation du financement provincial à **40%** de la dotation des communes (36,7 millions pour le Hainaut) ;
- la fixation de l'intervention provinciale en numéraire plutôt qu'en pourcentage vu l'inflation du coût des zones ;
- une représentation provinciale au sein des conseils et collège de zones.

Le Gouvernement wallon s'en tient toutefois à la décision politique. Il entend poursuivre cette réforme basée sur 60% sans adopter de décret, ce qui prive les Provinces de toute possibilité de recours.

QUELLES CONSÉQUENCES CHIFFRÉES POUR NOTRE PROVINCE ?

Après plusieurs projections effectuées par le Gouvernement wallon, les montants évoqués sont considérables mais également peu précis. D'ici 2024, l'estimation oscille entre **44,6 et 59,2 millions** (voire plus) pour le seul Hainaut.

A ce jour, en tenant compte des 10% du fonds des Provinces déjà versés aux zones de secours, notre Institution leur consacre près de **28 millions**.

Au moins 11 millions supplémentaires devront être dégagés l'an prochain et les années suivantes.

EN 2021... «PARTICIPONS À LA SOLUTION»

Depuis 2010, notre Institution s'est montrée créative pour garder le cap d'un équilibre financier. Des économies de l'ordre de 35 millions ont été réalisées grâce à l'engagement commun du politique et de l'administration.



Rationalisation des structures, moratoire sur le personnel, limitation des dépenses de fonctionnement et d'investissement, recherche de recettes nouvelles : les formules sont connues et ont permis d'éviter les affres financières connues par de nombreux autres pouvoirs locaux.

La nécessité de soulager les communes et le fait que le Fédéral n'assume pas ses responsabilités dans le coûteux financement de la sécurité civile imposent maintenant à notre Province de nouveaux efforts. Avec **cette ligne rouge** que chacun s'accorde à ne pas vouloir dépasser : **le licenciement**.

Dans la perspective du budget 2022, le Collège provincial initie donc un travail collectif interne.

Il s'agit de «**mettre à plat**» **les activités de la Province** pour mieux cerner, de manière participative, leur pertinence par rapport aux besoins de la société. Des activités doivent-elles être réduites, abandonnées ou réorientées ? Avec quels gains financiers ou quelles conséquences pour le citoyen ? D'autres pistes, porteuses de recettes, méritent-elles d'être explorées ?

STEP BY STEP

Déjà largement sollicités par le passé, les services provinciaux sont donc au cœur de la réflexion. **Le calendrier est serré** puisque la préparation du budget 2022 se basera sur des mesures déjà validées. Certaines décisions ne pourront par ailleurs produire leur effet que dans les exercices suivants.

Dans un premier temps et dès ce mois de mars, les services - en ce compris les services communs et d'appui - procéderont à **une analyse précise de l'ensemble des processus**¹ qu'ils mettent en œuvre, de leur coût et du nombre d'équivalents temps plein associés. Ils disposeront pour cela d'un outil fourni par la Direction générale provinciale, basé sur les réalités du compte 2019.

Cette cartographie la plus précise possible des actions provinciales constituera **un outil précieux d'aide à la décision** par rapport aux économies à réaliser, aux synergies à développer ou encore aux recettes à dégager.

Entre avril et septembre, des mesures seront définies collectivement et leurs différents impacts évalués. Elles seront complémentaires aux décisions d'ores et déjà confirmées par le Collège provincial : **un moratoire strict sur les recrutements**, le non-remplacement des départs à la retraite et une diminution linéaire mais mesurée des dépenses de fonctionnement en activant notamment les solidarités entre services.

¹ Un processus est un «ensemble d'activités, corrélées entre elles ou en interaction et qui, soutenues par un certain nombre de ressources, permettent la transformation d'un élément d'entrée en résultat escompté».

VERS ADHÉSION 4.0.

Le bilan de la démarche interne sera validé en septembre et servira de base à **un dialogue avec les partenaires** de la Province qui seront ainsi **co-responsabilisés** par rapport aux décisions à prendre et à la suppression éventuelle de certains services qui ne seraient plus prioritaires ou «rentables». Les moyens dégagés en faveur des zones de secours auront en effet des conséquences sur la politique supracommunale hainuyère dont les acteurs locaux doivent avoir pleine conscience.

En octobre-novembre, les résultats et les solutions proposés par l'administration et validés par le Collège seront traduits dans le **projet de budget**. Ils constitueront également **la base d'un nouveau plan stratégique et opérationnel Adhésion 4.0**. La participation des services et les objectifs du développement durable en seront la pierre angulaire.